



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LOIRE FOREZ

### PRESENTATION

PRESIDENT : ALAIN BERTHEAS  
87 COMMUNES – 112 000 HABITANTS  
MONTBRISON (42)

### HISTORIQUE

**2005** : création de la Communauté de  
d'agglomération (CA) de 45 communes

**2011** : prise de la compétence  
Assainissement par la CA

**2017** : fusion de 4 EPCI et création de  
Loire Forez agglomération (LFa) de 87  
communes

**2018** : prise de la compétence  
Assainissement sur les 43 communes  
supplémentaires

### EXERCICE DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

**Mode de gestion** : en régie

**Service assainissement collectif** :  
46 000 abonnés, 168 stations  
d'épuration, 1 500 km de réseaux

### CONTACT

David LOMBARDIN  
Directeur du cycle de l'eau  
davidlombardin@loireforez.fr  
04 26 54 70 90

## OBJECTIFS DE L'ETUDE PREALABLE AU TRANSFERT

- Connaître le patrimoine
- Définir les axes prioritaires d'action, élaborer des scénarios de mutualisation et déterminer un programme de travaux
  - Prévoir le transfert du personnel et les recrutements
  - Se doter des 1<sup>er</sup> outils pour la bonne gestion des travaux

## HARMONISATION TARIFAIRE

**Tarif cible** calculé hors taxe car l'augmentation de la TVA ou des redevances agence de l'eau ne doit pas impacter le tarif collectivité.

**En 2011** : gros investissements à prévoir donc le tarif a fortement augmenté, mais choix de réaliser la convergence sur 4 ans pour limiter la durée de mécontentement des usagers.

**En 2018** : tarif de la CC, stable depuis 3 ans, appliqué aux 43 nouvelles communes avec un lissage sur 5 ans.

**PFAC** : calculée par logement avec une pondération par logement supplémentaire pour un habitat collectif ou en fonction de la capacité maximale d'accueil pour les industries ou commerces.

## CONVENTIONS ETABLIES AVEC LES COMMUNES

**Convention de continuité de service** : pour une durée de 6 mois à 1 an, le temps de recruter des agents.

**Convention d'exploitation des stations d'épuration** : des agents communaux assurent le 1<sup>er</sup> niveau d'intervention sur les 12 secteurs définis à l'échelle de LFa, 1 journée par semaine, permettant de limiter les déplacements pour les agents de la régie.

**Convention d'entretien des espaces verts** : permet de libérer l'agglomération de cette mission et d'affecter du temps de travail perdu dans les communes.

**Convention de facturation** : avec la commune ou le service d'eau potable. Problèmes : LFa ne possédait pas de fichier abonné et les facturations n'étaient pas toujours régulières. Choix au bout de 5 ans de créer un service mutualisé de facturation de l'eau et de l'assainissement avec les communes.

## POINTS DE VIGILANCE

- Veiller à ce que les communes ne lancent pas de travaux non prioritaires avant le transfert
- Épauler les communes dans le montage des travaux prioritaires pouvant être anticipés avant le transfert
- Ne pas sous-estimer le personnel nécessaire et anticiper les recrutements